



# MAIRIE d'AUTOUILLET

CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

TARIFICATION FORFAITAIRE ET MENSUELLE 2017 / 2018

## GARDERIE PERISCOLAIRE

<u>matin</u>	<b>MATERNELLE ET ELEMENTAIRE</b>			<u>soir</u>	<b>MATERNELLE</b> Prise en charge à l'arrivée du bus à 17h00			<u>soir</u>	<b>ELEMENTAIRE</b> Prise en charge à la fin des cours à 16h30			
	1/2 h	1 h	1h30		1/2h Jusqu'à 17h30	1 h Jusqu'à 18h00	2 h Jusqu'à 19h00		1/2 h Jusqu'à 17h00	1 h Jusqu'à 17h30	2 h Jusqu'à 18h30	2h 30 Jusqu'à 19h00
QF 1	14,00 €	23,00 €	33,00 €	QF 1	14,00 €	28,00 €	39,00 €	QF 1	14,00 €	28,00 €	39,00 €	48,00 €
QF 2	19,50 €	33,50 €	44,50 €	QF 2	19,50 €	39,00 €	50,00 €	QF 2	19,50 €	39,00 €	50,00 €	56,00 €
QF 3	25,00 €	44,50 €	55,50 €	QF 3	25,00 €	50,00 €	61,00 €	QF 3	25,00 €	50,00 €	61,00 €	67,00 €

## GARDERIE PERISCOLAIRE du Mercredi après-midi ELEMENTAIRE

Engagement au mois et tarif mensuel. Goûter inclus

<u>QF 1</u>	48,00 €
<u>QF 2</u>	55,00 €
<u>QF 3</u>	60,00 €

## GARDERIE PERISCOLAIRE du Mercredi MATERNELLE (si passage à la semaine des 4 jours)

Engagement au mois et tarif mensuel. Repas cantine 4,40 €/ repas. Goûter inclus

	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE
<u>QF 1</u>	42,00 €	48,00 €	68,00 €
<u>QF 2</u>	48,00 €	55,00 €	75,00 €
<u>QF 3</u>	50,00 €	60,00 €	80,00 €

## TARIF DEGRESSIF

Pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la garderie périscolaire et le centre du mercredi après-midi, mise en place d'un tarif dégressif :

- 10 % pour le 2<sup>d</sup> enfant ;
- 15 % pour le 3<sup>e</sup> enfant ;

## TARIF EXTERIEUR ou OCCASIONNEL par Mercredi après accord de la Mairie

Engagement au mois et tarif mensuel. Repas cantine 4,40 €/ repas. Goûter inclus

- 15,00 € / matin
- 20,00 € / après-midi
- 35,00 € / journée

QF 1 : inférieur à 10.000 €    **sans changement**  
QF 2 : de 10.000 à 19.000 €    **sans changement**  
QF 3 : supérieur à 19.000 €    **sans changement**

Les goûters du soir et du mercredi après-midi sont compris, **sauf pour la tranche ½ H le soir.**  
En cas de dépassement, la facturation sera établie suivant le forfait supérieur.

**Nous demandons aux parents de respecter les horaires correspondant au forfait choisi pour l'accueil périscolaire et pour l'accueil de loisirs.**

- Tout dépassement, même minime, donnera lieu à une facturation au forfait supérieur.
- Tout enfant récupéré de manière répétée après 19 H donnera lieu à une facturation d'un montant de 8 € par jour.